



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle municipale le 15 décembre 2014, a adopté : *la résolution numéro 014-135 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2015.*

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code Municipal du Québec. (R.L.R.Q., c. C-27.1)

Que le calendrier 2015 a été établi comme suit :

- | | |
|------------------------------|---------------------|
| ■ lundi 12 janvier | ■ lundi 6 juillet |
| ■ lundi 2 février | ■ lundi 3 août |
| ■ lundi 2 mars | ■ mardi 8 septembre |
| ■ lundi 13 avril | ■ lundi 5 octobre |
| ■ lundi 4 mai | ■ lundi 2 novembre |
| ■ lundi 1 ^{er} juin | ■ lundi 14 décembre |

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce seizième jour de décembre deux mille quatorze.

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier